

De l'évergétisme antique aux Restos du cœur ÉTAT ET ASSOCIATIONS DANS L'HISTOIRE DU SECOURS ALIMENTAIRE

par Alain Clément (*)

L'aide alimentaire constitue un dernier recours dans la panoplie des soutiens aux populations démunies. Les politiques sociales contemporaines qui s'attaquent indirectement à la satisfaction des besoins alimentaires par le biais des revenus de transfert n'ont pas abouti à la disparition de ces pratiques fort anciennes. L'objet de cet article consiste à poser les premiers jalons d'une histoire institutionnelle du secours alimentaire en resituant le rôle alternatif des institutions publiques et des associations et en précisant le contenu de leurs interventions. En toile de fond, il apparaît que la pratique des secours alimentaires est indissociable de l'attitude prise par une société envers ses pauvres.

(*) Maître de conférences en sciences économiques, CERE (université de Tours) et Centre Walras (Lyon-2).

L'engouement porté par le public aux Restos du cœur, largement relayé par les médias, et le succès grandissant des campagnes des banques alimentaires, ainsi que la mobilisation de nombreux bénévoles via le mouvement associatif caritatif, suscitent à la fois curiosité et intérêt. Cette forme de lutte contre la pauvreté et de réponse institutionnelle que l'on serait tenté de reléguer au rang de curiosité historique et d'anachronisme face au rôle croissant de l'état redistributeur s'impose pourtant comme une réalité de tous les jours. Comment cette forme d'aide s'est-elle insérée au sein des multiples dispositifs d'aide à la pauvreté? Constitue-t-elle le prolongement direct d'une forme de secours plus ancienne qui se serait métamorphosée au fil du temps pour se dissoudre dans l'Etat-providence? Ou bien s'agit-il d'une nouvelle forme d'aide encouragée par un Etat qui souhaite se décharger d'une responsabilité ou, tout du moins, la faire partager par le plus grand nombre de citoyens? En posant les premiers jalons d'une histoire institutionnelle du secours alimentaire, nous nous proposons d'apporter quelques éléments de réponse.

(1) L'évergétisme désigne une pratique antique, grecque et romaine, qui consiste, pour des citoyens riches, à financer des secours alimentaires en cas de disette, mais pas seulement, et plus généralement des équipements collectifs nécessaires au bon fonctionnement de la cité (infrastructures sportives, culturelles...). Cette sorte de mécénat n'emprunte pas une voie simplement charitable, car elle s'adresse à tous les citoyens, pauvres et moins pauvres.

L'évergétisme⁽¹⁾ antique : une première forme de secours alimentaire

Les premières formes connues de secours alimentaire émanent des historiens de l'Antiquité. L'expression très célèbre « *panem et circenses* », véritable image d'Épinal qui semble résumer à elle seule la politique

sociale des cités et des responsables impériaux, cache une réalité très différente.

L'institutionnalisation des secours en Grèce classique : secours privés ou/et aide publique

En réponse aux crises de subsistance et aux famines (beaucoup plus rares), le peuple des villes grecques des périodes classique et hellénistique (405-86 avant J.-C.), assez peu protégé contre les effets de la rareté et de la cherté, ne pouvait guère compter sur une intervention de l'État, qui n'était pas doté de lois et d'institutions à même de protéger le citoyen consommateur ordinaire de la faim (Garnsey, 1986, p. 127). La gestion des denrées alimentaires, l'approvisionnement alimentaire de la cité étaient confiés aux mains de négociants privés et de propriétaires fonciers, l'État n'intervenant auprès d'eux que pour restreindre si nécessaire la liberté du commerce et contrôler les prix du marché. La plupart du temps, en cas de crise alimentaire le peuple comptait en fait avant tout sur une solidarité familiale ou de voisinage, mais plus rarement sur l'aide publique ou privée. Pourtant cette dernière, plus connue sous le nom d'évergétisme, lequel désigne la générosité manifestée par des particuliers sous forme de dons (Garnsey, *in* Flandrin et Massimo, 1996), en nourriture en particulier, existe bel et bien. Quel fut son rôle? Solution transitoire et épisodique, cette aide à la fois sollicitée, exigée mais non imposée représente un geste aussi bien politique que moral si les prix flambent et que la nourriture devient rare, tous les hommes riches sont censés être généreux en souscrivant à une *episodis* pour livrer gratuitement ou à bas prix des céréales au peuple. Les historiens attestent des exemples éloquentes. Ainsi, vers l'an 200 avant J.-C., Samos connut une forme d'aide plus régulière de la part de donateurs privés grâce à la création d'un fonds privé céréalier qui permit de distribuer gratuitement à tous les citoyens de cette région une nourriture suffisante (Veyne, 1976). Quel sens peut-on attribuer à ce type de secours volontaire? L'évergète typique est un riche membre de l'élite sociale et politique, dont la générosité contribue à améliorer le statut. L'acte n'est pas obligatoire même s'il est très attendu par la population, il est civique et non religieux (Veyne, 1976), et surtout il ne s'agit pas d'un acte de charité, car la générosité de l'évergète s'adresse à tous les citoyens sans distinction.

Vers une institutionnalisation des secours à Rome

Le secours alimentaire prend toutefois une forme différente quand on s'intéresse à une période postérieure (de 600 avant J.-C. à 300 après J.-C.) et en particulier à des villes comme Rome ou Constantinople, où la gestion des approvisionnements est difficilement compatible avec les seules initiatives strictement privées. Des services impériaux s'investissent dans la gestion des vivres en partie par le biais de ce que l'on appelle l'annone. Faut-il pour autant en conclure que le secours alimentaire public obéit ici davantage aux règles de la redistribution à l'égard des plus pauvres? Rien ne semble moins sûr. Tout d'abord, gestion publique ne signifie pas pour autant

distribution gratuite. Le pain fiscal, comme il est appelé, est vendu par les pouvoirs publics la plupart du temps au prix du marché. Reste néanmoins qu'il existe bel et bien une distribution gratuite organisée et financée par les pouvoirs publics. A partir de 62 avant J.-C., suite à la loi de Gracchus qui avait mis sur pied une législation et un principe régulier de gestion des vivres, les lois frumentaires organisèrent une distribution gratuite de blé. Cette gratuité est due en particulier au tribun Clodius, en 58 avant notre ère, et « *pendant une douzaine d'années, de Clodius à César, l'image d'Épinal correspondait à la réalité: la plèbe de Rome était nourrie gratuitement par l'État* » (Veyne, 1976, p. 453). En 73, il y avait environ 12 % de la population qui bénéficiait d'une aide gratuite. Dans les années 62-58, environ 320 000 individus pour la ville de Rome bénéficièrent de ces largesses. L'empereur Auguste limita définitivement le nombre de bénéficiaires à 200 000, instaurant de fait un *numerus clausus* (Durliat, 1990), mais la population indirectement concernée par les distributions de blé s'élevait à environ 670 000 personnes et, avec une population servile d'environ 30 %, on approche du million d'habitants (Garnsey et Saller, 1987). Sur les 150 000 tonnes de blé annuelles nécessaires à la consommation, 80 000 tonnes étaient distribuées par le pouvoir. La couverture publique était donc de l'ordre de 50 %.

Le système ainsi établi va perdurer jusqu'à la chute de l'Empire romain. S'agit-il pour autant d'un simple évergétisme public ou bien sommes-nous en présence d'une timide forme de redistribution ?

Si l'État mit sur pied les distributions gratuites, la première question que l'on se pose est bien celle des destinataires. S'agissait-il de pauvres ? Ici aussi il faut bien se rendre à l'évidence, l'annone ne doit pas non plus se confondre avec une quelconque redistribution. Pour bénéficier de l'annone, il fallait être citoyen ordinaire, habitant de la ville même, être de naissance libre ou affranchi et être inscrit sur les registres avec liste d'attente en raison de l'existence d'un *numerus clausus*, si bien qu'existait une différence entre les ayants droit théoriques et les bénéficiaires effectifs, les premiers pouvant être aidés dès qu'une place se libérait. Les principaux bénéficiaires étaient les bons serviteurs, les soldats de la garde impériale, certaines corporations (flûtistes...), mais en aucun cas l'état de pauvreté n'était un critère de sélection. A Constantinople, il fallait être propriétaire d'une maison pour faire partie des heureux élus, et celui qui possédait plusieurs maisons avait droit à plusieurs rations. L'annone, qui était distribuée à la population mâle, correspondait aux besoins directs d'environ 25 % de la population totale de Rome. Les rations étaient d'environ l'équivalent de 1,1 kg de blé par jour. Les distributions à Rome comme à Constantinople se faisaient sur des gradins ; on attendait l'ouverture des portes pour monter les marches qui donnaient accès aux guichets par où le pain était distribué. Pour toucher sa ration, on devait présenter un jeton obtenu auprès d'un bureau spécialisé. Un préfet de la ville était chargé de superviser l'organisation des distributions. En définitive, l'annone n'eut pas pour but de soulager la misère, même si indirectement elle put y contribuer. Vouloir nourrir les pauvres

aurait été perçu comme non seulement inutile, mais aussi immoral, et comme un encouragement à la paresse et à l'oisiveté. Cicéron critique d'ailleurs les distributions de vivres en ces termes : « *C'est une mesure agréable à la plèbe, qui sans travailler recevrait des vivres en abondance.* » En réalité, on est relativement indifférent à la situation des pauvres. Le but de l'aide est de faire vivre dans des villes, dans les villes impériales en particulier, une population nombreuse qui ne peut assurer son propre approvisionnement seulement à partir de son territoire environnant. L'État mobilise des moyens considérables à cet effet, ce qu'aucun négociant privé ne pourrait faire à sa place. Pour reprendre le jugement de J. Durliat (1990, p. 276), il s'agit de forger une société urbaine à la hauteur des ambitions impériales ; ainsi la finalité est-elle avant tout socio-politique. On cherche avant tout à attirer une population plus nombreuse que celle qui viendrait spontanément en fonction des possibilités économiques.

L'évergétisme antique, qu'il soit romain ou grec, en dépit des différences qui sont importantes, ne constitue pas un type de secours alimentaire au sens moderne du terme, car nourrir les pauvres n'était pas l'objectif.

Avec l'Empire déclinant et le développement de la christianisation, le secours alimentaire change progressivement de nature. La charité et l'aumône, qui auparavant prenaient plutôt une dimension individuelle, amorcent un début d'institutionnalisation avec la diaconie, assistance alimentaire du VIII^e siècle, qui s'adressait spécifiquement aux pauvres. Les 5 à 10 % d'indigents qui avaient recours à cette assistance, très modeste quant à sa portée, appréciaient sans aucun doute le geste. Elle ne soulageait pas réellement la faim des citoyens, ni en temps normal ni pendant les famines, mais elle constituait néanmoins la première étape d'une volonté de porter secours aux plus nécessiteux.

A partir du XI^e siècle, le secours alimentaire orchestré en particulier par les monastères prend une tout autre importance.

Secours alimentaire aux pauvres, charité chrétienne au Moyen Age et rôle des institutions religieuses

(2) Nous nous référons à ce qui se pratique en Europe et particulièrement en France et en Angleterre.

Sans prétendre à l'exhaustivité temporelle et/ou spatiale⁽²⁾, nous constatons que le secours alimentaire, malgré son organisation matérielle peu structurée, prend pour la première fois pour cible les pauvres. Parallèlement à cette mise en place va s'opérer une sorte de sélection entre les pauvres, sous l'autorité de l'Eglise, afin de secourir certains plus que d'autres.

Un premier secours spécifique envers les pauvres honteux et les pauvres involontaires

Le haut Moyen Age et le bas Moyen Age représentent une première tentative véritable de secours, même s'il faut attendre l'an 1000 pour dépasser le « don des grands », plus proche de l'évergétisme que du don charitable (Chaniel, *Rev. Mauss*, n° 7, 1996). La reconnaissance de l'existence d'un

monde partagé entre riches et très pauvres, leur complémentarité – « *Dieu aurait pu rendre tous les hommes riches mais il faut qu'il y ait des pauvres dans ce monde pour que les riches puissent racheter leurs péchés* », lit-on dans la *Vie de saint Eloi* – rendent le secours nécessaire, souhaitable, la charité devenant un moyen de se racheter. L'Église joue le rôle d'intermédiaire entre donateurs et receveurs, soit en utilisant une partie des revenus qu'elle perçoit et qu'elle affecte à l'aide aux pauvres, soit en servant de gestionnaire des institutions de bienfaisance qui reçoivent legs et dons des riches et puissants motivés par la recherche du salut [Silber, *Rev. Mauss*, 8 (2), 1996]. Dès les XII^e et XIII^e siècles, la charité individuelle connaît aussi un épanouissement, parallèlement au léger recul du modèle fondé sur la médiation de l'Église (Geremek, 1978), ainsi qu'un développement du secours mutuel pratiqué au sein des corporations (Vincent, *in* Gueslin et Guillaume, 1992) et des guildes paroissiales (Clark, 1994). Qui sont les pauvres secourus ? Tout d'abord les « pauvres honteux », membres appauvris de la classe moyenne et riche ; ensuite les « pauvres involontaires » : infirmes, vieillards, orphelins. En revanche, l'immense majorité des pauvres, dont le nombre ne cesse d'augmenter au cours du haut Moyen Âge, semble écartée d'une aide régulière. Ils sont pauvres tout en travaillant, vulnérables au moindre aléa de la conjoncture (manceuvres, salariés artisanaux, petits paysans). La misère semble faire partie de leur lot quotidien et le système d'aumône et d'assistance hospitalière se montre indifférent.

L'organisation du secours alimentaire : le rôle clef des monastères

Les monastères organisent un service « à la porte » (Mollat, 1978 ; Clark, 1994), les seigneurs assurent aussi la nourriture aux mêmes indigents (Duby, 1975), mais la responsabilité majeure incombe toutefois à l'Église. Les distributions sont assez irrégulières, le plus souvent liées aux fêtes religieuses (Jeudi saint, Pâques, période du carême...) ou encore organisées à l'occasion d'anniversaires (décès d'un abbé...), de funérailles de seigneurs ou de moines et, bien souvent, dans les périodes de soudure entre les deux récoltes. Ce que l'on distribue est à peu près toujours la même chose : du pain, des fèves, parfois du vin, des légumes, du pain à cuire (Aubrun, *in* Gueslin et Guillaume, 1992), voire de la viande en début de carême (Geremek, 1978). Le nombre de pauvres secourus varie selon le fait qu'il s'agisse de secours réguliers ou d'événements exceptionnels. Dans ce dernier cas, des foules impressionnantes de mendiants et de paysans affamés pouvaient se presser à la porte du monastère, comme à Clairvaux en 1124 et en 1126. Cinq cents pauvres étaient nourris à Saint-Martial-de-Limoges le quatrième dimanche après Pâques. A Jumièges au XIII^e siècle, un moulin tournait deux jours par semaine pour les pauvres. L'entretien régulier portait sur des effectifs plus réduits, puisque l'abbaye de Tulle entretenait douze pauvres réguliers, Cluny dix-sept (Aubrun, *ibid.*) ; s'agissant de distributions périodiques comme au début du carême, ce même monastère distribuait de la nourriture à des centaines de mendiants (Geremek, 1978). La confrérie de Rodez avait secouru plus de six mille personnes ! D'autres institutions, comme les hôpitaux,

participaient également à cette redistribution alimentaire, et cela d'autant plus que dès le XII^e siècle le nombre de ces établissements est en forte augmentation (Mollat, 1978) : les léproseries, par exemple, sont au nombre de 19 000 dans le monde chrétien occidental.

Au fil du temps, l'activité caritative des monastères diminua à mesure que crût le nombre de pauvres et les dépenses de fonctionnement. Se mit en place progressivement une sélection au sein des pauvres susceptibles d'être aidés (Harvey, 1992).

L'exemple moyenâgeux nous offre les prémisses d'une politique de redistribution, avec les largesses des classes dirigeantes, avec la mise en place progressive d'un ciblage des populations à secourir : au début du XIII^e siècle, un système de jetons permet de désigner et de contrôler les pauvres qui auront droit à des secours. Toutefois, la mise à l'écart des pauvres travailleurs urbains et ruraux, non secourus ou exceptionnellement, et dont le nombre ne cesse d'augmenter, va remettre en cause cet équilibre, les distributions étant sans commune mesure avec les besoins immenses de populations laborieuses vivant à la limite de la survie.

Laïcisation, extension des secours et rôle répressif du pouvoir central (XVI^e-XVII^e siècle)

Montée du paupérisme et évolution de la figure du pauvre

Le XVI^e siècle enregistre une progression démographique très forte alors que la production de vivres ne suit pas le même rythme. Il s'ensuit une hausse des prix non compensée par une hausse des salaires. La lente pénétration de l'économie marchande dans les campagnes va accentuer la paupérisation des masses paysannes, chassant les plus démunis vers les villes, où ils viennent grossir les flots de mendiants et de vagabonds. Faute de ressources et de travail, le nombre de pauvres qui devraient être secourus prend des proportions alarmantes. Le nombre de pauvres, 2 000 à 4 000, secourus à Paris passe à 18 000 en 1627 ; à Lyon, il passe de 8 000 en 1531 à 18 000 en 1527. Aux Pays-Bas, les pauvres représentent 40 % de la population ; en Angleterre, 47 %.

Le phénomène s'amplifie jusqu'à la fin du XVII^e siècle en dépit de la baisse des prix agricoles observée dès 1650. Les pauvres en majorité ne sont plus les marginaux de la société, mais le peuple dans son ensemble (Sassier, 1990), dont la vulnérabilité est d'autant plus forte qu'augmente le nombre d'individus dépendant du marché pour satisfaire les besoins de subsistance (Dockès et Rosier, 1988 ; Slack, 1995)

Secours alimentaire pour les uns

Si le devoir de charité est réaffirmé (Bodin, 1576 ; Montchrétien, 1615 ; Mun, 1664) notamment avec l'idée que le « prince nourricier » doit veiller à la satisfaction des besoins alimentaires de son peuple, ce dernier ne doit intervenir qu'en dernier ressort, sa responsabilité étant avant tout de veiller

à l'approvisionnement des marchés céréaliers (Clément, 1999). Mais face à la montée du paupérisme, le geste de charité et la surveillance des marchés céréaliers se révèlent insuffisants. Un premier changement, inspiré par Vivès (1525), est la laïcisation du secours et l'implication directe du pouvoir central (Lis et Soly, 1979), qui se traduit en France dans les grandes villes par l'institution des aumônes générales, des chambres des pauvres, des bureaux des pauvres. L'aspect purement répressif relève des autorités centrales, les distributions d'aumônes régulières relèvent des autorités municipales (Geremek, 1978, p. 173), tandis qu'en Angleterre une loi de 1536 prévoit une organisation des secours sur la base administrative de la paroisse. Le don alimentaire s'investit d'un nouveau sens : il a comme fonction principale de nourrir celui qui a faim et non plus de répondre à une obligation spirituelle dont l'enjeu est le salut du donateur. Dès 1545 en France, les distributions régulières, dont sont exclues les personnes aptes au travail, sont organisées parallèlement à la répression envers les vagabonds. En Angleterre prévalent les mêmes principes : un statut émanant d'Henri VIII et datant de 1531 ordonne de recenser les pauvres et d'accorder la subsistance aux invalides. En 1535, les autorités locales, paroissiales sont sollicitées pour organiser ces secours afin d'éviter à ces pauvres tout recours à la mendicité (*Tudor Economics Documents*, éd. 1924). Les *poor laws* de 1572, 1575, 1597 et 1601 vont confirmer la généralisation de l'assistance aux « bons pauvres ».

Travail obligatoire contre nourriture pour les autres

Pour les autres pauvres, le travail est la seule possibilité que l'on doit leur offrir : du pain contre du travail. L'organisation de ces secours prend alors partout en Europe la forme d'ateliers de travail (*workhouses* en Angleterre, *tuchthuys* en Belgique, *bruidewels* en Hollande...) dont le produit doit financer l'entretien des pauvres. Ces établissements de charité ont un rôle nutritif, mais également éducatif, et surtout un rôle de mise au travail, quitte, comme le suggère Vivès, à « les contraindre par la frugalité de l'alimentation et la dureté des travaux et [à] les soumettre à des austérités pour affaiblir leurs passions » (Vivès, rééd. 1943, p. 202). Gutton (1974) souligne bien qu'à la fin du XVII^e siècle les rations des pauvres enfermés avoisinaient les 3 000 calories par jour, ce qui était semble-t-il supérieur à ce que pouvait obtenir un pauvre libre, mais la ration se limitait à du pain et à des pois, éléments certes nutritifs mais peu équilibrés. A l'hôpital de Caen en 1725 figurent les trois aliments de base : pain, viande et cidre. Les hôpitaux de Toulouse enregistrent en 1652 des niveaux caloriques d'environ 2 500. Finalement, le régime des institutions hospitalières semble nourrir assez bien les pauvres [Bennassar et Goy, *Annales ESC*, 30 (2-3), 1975] : les rations de pain tournent autour de 500-700 grammes et sont généralement accompagnées de moins de 100 grammes de viande et de 35 à 75 centilitres de vin ou de cidre, et ces rations assurent la subsistance bien que n'étant pas des rations de travailleurs de force.

Cette période des XVI^e et XVII^e siècles ouvre une ère nouvelle dans l'histoire du secours alimentaire. Plus ciblé, plus institutionnalisé, plus chichement

accordé, le secours alimentaire, comme les mesures répressives, répond avant tout à un souci de sécurité publique, tant est grande la peur des gouvernants face à des flots continus de mendiants affluant dans les villes.

Le XVIII^e siècle : vers la reconnaissance d'un droit à la subsistance

A partir du XVIII^e siècle, on commence à admettre que l'on peut être pauvre et travailleur, la responsabilité du pauvre lui-même étant écartée. L'assistance aux pauvres devient une dette publique. L'aide à domicile est promue en France par la loi de 1791 (Sassier, 1990). La Révolution substitue au droit à l'aumône le droit au travail : « *La société doit à tous ses membres subsistance ou travail* » (comité de mendicité, 1790), sans écarter totalement le volet répressif⁽³⁾.

(3) Les dépôts de mendicité créés entre 1764 et 1767 sont un exemple de la persistance tardive du volet répressif et de sa gestion étatique à la différence des hôpitaux. Cf. Gutton, 1974, et Cubéro, 1998.

Les pratiques sociales publiques et privées en France et en Angleterre : les débuts de la philanthropie

Le secours à domicile est la grande nouveauté du XVIII^e siècle. Des hospices minuscules et des bureaux de charité créés par des legs ou des souscriptions gèrent ce nouveau type de secours dont l'activité principale repose sur la distribution de nourriture (Gutton, 1974). Des ateliers de charité permettent aussi de donner aux pauvres du travail et un salaire (Maillard, *in* Gueslin et Guillaume, 1992). Ces politiques sont complétées par l'intervention de confréries de charité et de sociétés philanthropiques qui se créent progressivement dès la fin du XVIII^e siècle (Plessix, *in* Gueslin et Guillaume, 1992). C'est notamment le cas de la Société philanthropique de Paris, qui fut créée en 1780. Remarquable par sa longévité (puisqu'elle existe toujours), la Société philanthropique, qui réunit dès le départ des individus de toutes opinions venus de divers horizons, s'implique à partir de la période consulaire dans l'ouverture des « fourneaux économiques ».

En Angleterre, le mouvement va dans le même sens. Le *Gilbert's act* de 1782 prévoit l'instauration de *poor houses* pour les vieillards, les enfants et les infirmes. Pour les pauvres valides, les secours se font de plus en plus à domicile, financés par les *poor taxes* dont le poids double entre 1750 et 1790 et également entre 1790 et le début des années 1800 (*Agrarian History of England and Wales*, vol. 6, 1985). L'obligation de l'enfermement dans les *workhouses* est abandonnée. C'est le début de l'âge d'or de la *old poor law* (Poynter, 1969). Les administrateurs doivent trouver du travail aux pauvres valides qui versent leurs salaires à l'administrateur chargé de gérer ces problèmes au niveau paroissial ; l'administrateur (*overseer*) reverse une aide adaptée à leur situation de famille sous forme monétaire ou en vivres. C'est le véritable début d'une obligation alimentaire familiale qui voit ainsi le jour et qui sera systématisée par le dispositif de 1795 (*Speenhamland system*). Ce nouveau système d'aide apparaît de fait comme une première version véritablement moderne de l'aide sociale (aide indexée au prix des céréales, versée en complément du salaire et tenant compte de la composition de la

(4) Patrick Colquhoun (1745-1820), disciple de Bentham, ancien marchand et voyageur qui devint magistrat, écrivain et philanthrope, fut l'un des principaux fondateurs des *meat and soup charities* durant cette fin de siècle.

(5) In « Des hôpitaux et des hospices de Paris », *La Décade*, 20 germinal 1802, t. 29, pp. 260-266.

(6) Dans le numéro du 10 nivôse 1800 de *La Décade*, le journaliste De Candol écrit à propos de ces soupes économiques: « Qu'on me permette de faire remarquer quelques avantages moraux non moins précieux qui s'y rencontrent. L'homme peu fortuné peut, en consacrant quelques heures de son temps aux indigents, avoir la satisfaction de leur être utile plus que s'il leur donnait son superflu; le riche peut, en dotant ces créations, soulager, avec le même argent, un bien plus grand nombre de malheureux. Ce genre de secours est sujet à bien peu d'abus, grâce aux jetons qui sont le signe représentatif des soupes. Les personnes dont la fortune est étroite peuvent par là se procurer plus d'aïssance [...]. ainsi les soupes deviennent utiles et à l'homme tout à fait pauvre et à l'homme peu fortuné qui par fierté refuserait un don, mais qui ne refuse pas d'acheter à bon marché » (t. 24, pp. 51-52). Le problème des soupes économiques fit également l'objet d'autres comptes rendus dans *La Décade*, cf. notamment: 10 brumaire an IX, t. 27, pp. 197-201; 20 floréal an IX, t. 29, p. 306-308. Ces soupes économiques sont un des exemples de l'activité de la Société philanthropique, créée en 1780 par des dignitaires du pouvoir royal et dont les actions avaient surtout consisté jusqu'alors en des versements très modestes en argent. C'est sous l'impulsion de Antoine Parmentier et de Benjamin Delessert que l'on doit ces nouvelles initiatives en pleine période révolutionnaire, cf. sur ce point: Bernard Gibaud, « La Société philanthropique de Paris ou les paradoxes du patronage aristocratique », *Actes du 112^e Congrès national des sociétés savantes*, Lyon, 1987, pp. 229-236; Noëlle Dedoyan, *Histoire de la Société philanthropique de Paris*, Paris, 1983.

famille). Suscitant d'importantes critiques chez les économistes au début du XIX^e siècle, le système fut remplacé en 1834 par une nouvelle politique plus sévère et parcimonieuse envers les pauvres. L'épreuve par la *workhouse* est supprimée en 1796, mais sera restaurée en 1834. En complément à l'action publique, nationale et locale, prennent forme des caisses de secours, des dispensaires et des hôpitaux (Andrew, 1989). Les sociétés philanthropiques promeuvent le changement social grâce aux dons de souscripteurs impliqués dans l'action sociale. C'est la grande période de la société SPCK (Society for promoting christian knowledge) [Andrew, 1989; Hitchcock, in Davison *et alii*, 1992] et du développement des écoles de charité (*charity schools*). C'est aussi durant cette période que furent créés notamment trois grands hôpitaux (St. George's en 1733, The London en 1740 et The Middlesex en 1745). Les secours alimentaires font évidemment partie de la panoplie des actions. Thomas Bernard, fondateur avec Wilberforce et Barrington de l'association Society for bettering the condition and improving the comforts of the poor (SBCP) en 1795, propose un système de *soup kitchens* (Andrew, 1989). Un nombre important d'illustres citoyens londoniens souscrivirent également dans les années 1790 au plan de *soup kitchens* de Patrick Colquhoun⁽⁴⁾.

En France, les premiers essais de distribution de nourriture gratuite aux pauvres eurent lieu en 1800 avec la création du premier fourneau économique. Ce fourneau distribua pour la première année trois cents soupes quotidiennes au cours de l'hiver. L'année suivante, sept fourneaux furent créés et l'on mit sur pied un comité général d'administration des soupes économiques auquel se joignirent plusieurs anciens membres de la Société philanthropique, dont il fut décidé en 1803 de reprendre le nom (Dedoyan, 1983). Ces nouveaux types de secours sont salués dans *La Décade philosophique*, où l'on recommande les idées de Rumford à propos de la création des ateliers de travail organisés par ce philanthrope de Munich. J.-B. Say, qui avait rédigé une notice sur la vie et les ouvrages du comte de Rumford⁽⁵⁾, loue l'action de ce dernier et soutient ces projets de soupes populaires à Paris⁽⁶⁾. Les raisons évoquées pour justifier ces pratiques sont en fait de deux ordres. Tout d'abord est avancé un argument à caractère économique: ces soupes économiques conçoivent des repas collectifs moins coûteux en économisant le combustible nécessaire à leur préparation, et ceci n'est pas un simple détail quand il faut se procurer en ville les matières premières très coûteuses pour la cuisson (*La Décade*, 10 germinal an IX, t. 33, p. 81-91), sans parler de la meilleure salubrité et du bon goût des aliments ainsi obtenus. Ensuite, Say fait une distinction entre ces soupes qui fonctionnent avec « la bienfaisance éclairée et délicate des philanthropes modernes », dont une partie est achetée par les indigents eux-mêmes, et « les aumônes avilissantes et mal calculées qu'on distribuait autrefois aux pauvres les plus fainéants » (*La Décade*, 20 floréal an IX, t. 29, p. 308). Ces systèmes de secours ciblés qui sollicitent l'effort individuel et la responsabilité des bénéficiaires s'opposent ainsi aux politiques de dépendance économique et sociale dans laquelle se trouvaient placés les pauvres sous l'Ancien Régime.

Les débuts du don fraternel : droit à la subsistance et solidarité

Les concepts d'humanité, de charité ont animé une floraison d'associations libres de bienfaisance au cœur de la société civile. La philanthropie régénère le geste traditionnel du don : il ne s'agit plus d'un acte isolé et exemplaire de l'aumône ou d'un don calculé et mercantile, mais bien d'une action réfléchie, d'une pratique plus professionnelle correspondant souvent à une véritable vocation scientifique, comme semble l'attester le parcours professionnel d'un certain nombre de philanthropes (Andrew, 1989 ; Chaniel, *Rev. Mauss*, 1996, p. 319). Le don fraternel, pour reprendre l'expression de Chaniel, exprime le devoir de la société de soulager ses miséreux et reconnaît aux pauvres le droit d'exiger des moyens de subsistance. Le rôle de la société est d'intégrer les citoyens pauvres et de les faire contribuer au bien commun. Mais ce droit à l'assistance nécessite une obligation de retour (morale, participative). L'inscription du pauvre dans la communauté des citoyens est donc conditionnelle et repose sur la contribution de chacun à l'intérêt général. Il s'agit enfin de diffuser une morale de la prévoyance et de la responsabilité individuelle. Cette attitude nouvelle ouvrira le champ à une gestion libérale de la question du paupérisme qui va marquer le début d'un durcissement des attitudes publiques à l'égard des pauvres.

● Durcissement des politiques publiques d'aide aux pauvres et développement des œuvres charitables

La pauvreté, phénomène massif au XIX^e siècle, est liée à l'industrialisation et à la prolétarianisation de la population aussi bien rurale qu'urbaine. Le chômage épisodique et la faiblesse des salaires perçus rendent de plus en plus floue la frontière entre les pauvres et les prolétaires, si bien que le secours peut s'adresser aussi bien aux pauvres sans travail qu'à ceux qui travaillent mais dont les revenus sont insuffisants en raison de la maladie, du chômage ou de l'entretien d'une famille. De fait, c'est environ 30 % de la population qui vit en dessous du niveau de pauvreté. Paradoxalement, le secours apporté aux pauvres devient très contesté, particulièrement en Angleterre, où des économistes comme Malthus et Ricardo mènent campagne contre les *poor laws*.

Le désengagement progressif de l'État

Le libéralisme dominant précipite la suppression du système de Speehamland en 1834. Le secours est à nouveau organisé dans le cadre des *workhouses*, dont le fonctionnement est davantage carcéral que charitable. L'objectif est de limiter matériellement les secours aux pauvres travailleurs ou aux chômeurs et de les décourager de demander une aide quelconque. Du reste, les conditions de vie, les repas servis dans cette institution traduisent une certaine rigueur. Le pain, le fromage, le gruau, le pudding à la graisse de bœuf et les pommes de terre forment la base de l'alimentation (Carré, 1991). L'assistance à domicile est réservée aux invalides. La solution de la *workhouse*

doit dans tous les cas apparaître comme la dernière solution. Par des conditions de vie extrêmement dures, on incite les pauvres à trouver des solutions individuelles. Aussi vers 1890, l'aide aux pauvres n'intéressait que 757 000 personnes, soit environ 2,6 % de la population totale. L'essentiel concernait plus l'invalidité que la pauvreté comme telle. Les *workhouses* entretenaient 159 000 personnes, soit 0,5 % de la population totale, n'hébergeant que 19 000 hommes ou femmes réellement valides. Le bilan est donc clair : à la fin du XIX^e siècle, l'aide ne concernait qu'un quart des exclus (Saly, *in* Petit et Marec, 1996). Parallèlement, la charge pour les contribuables devenait de moins en moins lourde, puisqu'en 1889 chaque Anglais transférait l'équivalent de 28 kg de pain par an dont l'essentiel revenait à la population urbaine, londonienne en particulier, en dépit d'une grande pauvreté rurale. En France, la création en 1796 des bureaux de bienfaisance, qui rappellent les anciens bureaux de charité, marque le retour de l'assistance communale et demeure la seule institution représentant les pauvres. Cette institution reçoit les fonds publics et les dons privés. La caractéristique majeure est la promotion du secours à domicile en nature aux résidents de la commune. L'assistance est gérée localement : en 1871, sur 301 bureaux, les fonds publics ne dépassent pas un tiers des ressources, les legs privés venant alléger l'effort municipal (Gueslin, *in* Petit et Marec, 1996). La gestion est même assurée par les dames et les hommes d'œuvre, au moins jusqu'au début de la III^e République. Le nombre de bureaux est de 13 367 en 1871. Le secours en nature, et notamment le secours alimentaire, reste le principe de base, puisque 70 % des secours distribués le sont sous cette forme. Les maisons de secours achètent les produits de base qui sont distribués sous forme préparée par les « marmites des maisons de secours » (Legros, 1997). Ce type de secours concerne 6,5 % de la population en 1914, les dépenses ayant doublé entre 1857 et 1913. Finalement, l'assistance est avant tout une activité locale et très souvent fondée sur le bénévolat durant cette première partie du XIX^e siècle où initiatives publique et privée se croisent sur le terrain. L'hôpital des pauvres n'est plus un élément essentiel du dispositif de lutte contre la pauvreté. Les rations distribuées dans les hôpitaux parisiens concernant les pensionnaires ne sont que d'environ 2 000 calories par jour en 1847, à peine suffisantes pour un individu déchargé d'activités physiques (J.-P. Aron, 1973). Le phénomène est le même pour ce qui concerne les dépôts de mendicité, qui ne fonctionnent plus guère au XIX^e siècle.

Du retour de la charité et des organismes philanthropiques à la collaboration avec l'État

Avec le désengagement progressif de l'État au début du XIX^e siècle, nous entrons dans une période d'éclosion de nombreuses institutions privées charitables, caractérisées par leur diversité doctrinale ou religieuse. En France, de la société de Saint-Vincent-de-Paul à l'Armée du Salut, arrivée sur le continent en 1881, de la Société philanthropique à la Société de charité maternelle, on assiste à un développement important de ce mouvement associatif, mais, comme le note Gueslin (1998), il existe des liens étroits

entre ces œuvres caritatives et la puissance publique, dans certains cas en osmose. Le secours alimentaire fait partie de leurs préoccupations. La Société philanthropique, avec ses fourneaux, et la société de Saint-Vincent-de-Paul contribuent encore à nourrir les pauvres, aux côtés d'autres œuvres plus spécialisées comme La Bouchée de pain, créée en 1884, et La Mie de pain, créée en 1891. Cette dernière assurait entre le 25 décembre et le 15 mars une soupe quotidienne aux indigents du quartier. Mais au cours de cette période, c'est l'activité de la Société philanthropique qui demeure encore à cet égard exceptionnelle. En moyenne, le nombre de soupes distribuées par cette institution est de 200 000 à 300 000 par an, avec d'importants pics : 4342569 en 1812, année de disette, 1 242 203 en 1832 (Duprat, 1996). Dans leurs débuts, ces fourneaux économiques proposaient des soupes faites d'orge, de lentilles, de haricots, de farines de pois et de pommes de terre. Dans les années 1830, en raison des coûts élevés des légumes, ce sont des soupes de riz et des portions de haricots bouillis qui furent servies. Dans les périodes de difficultés extrêmes, les autorités publiques subventionnaient les fourneaux (87 % des soupes ont été délivrées contre des bons acquittés par des fonds publics en 1812 ; en année normale, 40 à 60 % des ressources courantes de la Société philanthropique provenaient des dons de la famille régnante et des subventions ministérielles) et participaient directement à la mise en place de secours en procédant à la distribution de soupes gratuites (Duprat, 1996). Ce type d'organisation fonctionnait également en province. A Bordeaux, à la fin du siècle, il existait aussi une œuvre paroissiale des fourneaux gratuits qui distribuait des portions alimentaires aux indigents (Gueslin, 1998). De même, l'Armée du Salut assurait des distributions de secours alimentaires parallèlement à l'hébergement. Ces secours peuvent aussi être le fait des municipalités : la ville de Nantes, dans la première moitié du siècle, a fait distribuer des soupes gratuites et a créé en 1856 des fourneaux économiques délivrant de la nourriture à bas prix. La distribution est assurée deux fois par jour au prix coûtant. En 1869, par exemple, les fourneaux serviront 40 132 soupes quotidiennes (Hesse, *in* Petit et Marec, 1996), la municipalité prenant à sa charge une grande partie des frais (frais d'installation, indemnités aux sœurs, frais de gestion).

En Angleterre, avec la suppression de l'aide à domicile, les pauvres ne peuvent compter que sur le recours à la charité privée ou sur une place à l'asile des pauvres. Beaucoup refusent cette dernière hypothèse en raison des conditions épouvantables qui leur sont offertes. La charité privée se concrétise par la création de nombreuses institutions financées par les classes moyennes et par l'aristocratie. En 1899, il existait pour Londres plusieurs centaines d'institutions caritatives très spécialisées, dominées par des idéaux profondément religieux (Barret-Ducrocq, *in* Bec *et alii*, 1994). La London City Mission et la London Bible Women and Nurses Mission constituent des exemples célèbres de cette pratique philanthropique londonienne. Les missionnaires arpentent les rues, visitent les familles et, tout en distribuant la nourriture, les vêtements et les couvertures, portent la bonne parole, invitant les pauvres à retrouver le chemin de la vertu et de l'indépendance matérielle.

Vers la disparition du secours alimentaire ?

Dans le dernier quart du siècle, la III^e République, en inventant une politique d'assurance sociale et de solidarité, renoue avec la force de la charité chrétienne et de la fraternité révolutionnaire (Chaniel, *ibid.*, p. 328). L'idée de réciprocité entre la collectivité et les citoyens fait son chemin. C'est le point de départ d'une mutualisation des risques et des avantages organisés dans le cadre d'un système d'assurances contre les incapacités naturelles et contre les risques sociaux (Merrien, 1994), avec les premières lois sur l'assistance médicale gratuite (1893) et sur l'assistance aux vieillards (1893) et aux infirmes (1905).

En Grande-Bretagne, c'est aussi très progressivement que le passage de la gestion de l'assistance philanthropique à la gestion étatique va se faire et transformer ainsi la notion d'assistance. Le diagnostic de la pauvreté n'est plus le même, les 90 % de pauvreté ne découlant plus de l'absence de sens moral. Dès lors, l'État va ériger l'assistance en tant que droit : la vieillesse, l'invalidité, puis la perte d'emploi constituent d'importantes causes de pauvreté qu'une politique de prévention et de prévoyance doit éradiquer. Les premières mesures (*old age pension act* en 1908) concerneront les personnes âgées de plus de soixante-dix ans. D'autres mesures viendront enrichir ces premiers systèmes d'assurances sociales (Merrien, 1994). Le secours alimentaire va-t-il pour autant disparaître ?

Le retour en force de l'aide alimentaire à la fin du XX^e siècle

À la différence des périodes antérieures, l'État est aujourd'hui plus interventionniste, puisque la part des dépenses sociales dépasse 20 % du PNB, mais la pauvreté n'a pas pour autant disparu et avec elle son cortège d'actions humanitaires et caritatives. Le secours alimentaire est de retour, alors que pendant longtemps on crut que l'État-providence se serait substitué à cette forme d'assistance élémentaire.

Les origines de l'aide alimentaire contemporaine

Dans des sociétés où la production alimentaire ne souffre pas de pénurie, mais où le problème est d'abord une insuffisance de ressources monétaires, la réponse à la pauvreté la mieux adaptée par l'État est plutôt la mise en place de revenus complémentaires, l'aide alimentaire apparaissant stigmatisante pour les receivers. Les dispositifs de la protection sociale ont toutefois démontré leurs limites. Dans l'attente d'une hypothétique refonte des systèmes de protection sociale, c'est bien le secteur associatif qui semble pallier les insuffisances de l'État-providence aux prises avec des contraintes budgétaires de plus en plus lourdes et les conséquences du dysfonctionnement du marché du travail. Ce ne sont plus seulement les marginaux qui sont touchés, mais aussi les *working poors*, victimes de la crise et du chômage, les jeunes, les chômeurs de longue durée et les familles monoparentales. Le phénomène de paupérisation d'un côté et les excédents agricoles de l'autre sont à l'origine du renouveau du secours alimentaire.

Le dispositif institutionnel de base : associations et État

Les associations jouent le rôle majeur d'intermédiaires entre les donateurs et les receveurs. Parmi toutes les associations concernées par les problèmes de pauvreté et de nutrition, un certain nombre ont gardé leur vocation généraliste mais ont infléchi leur intervention en faveur de l'aide alimentaire, alors que les nouvelles structures se sont orientées dès le départ en direction du secours alimentaire. Le Secours catholique, l'Armée du Salut, la Croix-Rouge, la société de Saint-Vincent-de-Paul participent à l'action alimentaire, mais interviennent de façon plus généraliste. En revanche, les actions des banques alimentaires, des Restos du cœur et du Secours populaire contiennent une très forte composante d'intervention alimentaire – exclusive pour les deux premières, dont la création date d'ailleurs des années 1984-1985. La première banque alimentaire en France a été fondée en 1984, avec la collaboration des associations à vocation religieuse, et basée sur l'idée du « pain partagé » (Bigo, 1987); les Restos du cœur, dont le succès fut très fort dès le départ en raison du caractère médiatique de leur fondateur, sont nés en 1985. Les banques alimentaires ne proposent pas directement des aides alimentaires, mais jouent le rôle de magasins d'approvisionnement pour environ 3 800 associations qui assurent la distribution. Les Restos du cœur et le Secours populaire disposent, eux, de leurs propres réseaux. Les CCAS participent aussi à ces distributions (1,4 million de bénéficiaires d'aides alimentaires selon l'enquête du Credoc). Partout dans le monde occidental des associations comparables prennent le relais de l'Etat. Il existe 72 banques alimentaires en France et en Europe⁽⁷⁾. Les premières furent créées en 1967 aux Etats-Unis, où il en existe aujourd'hui 400; on en compte 50 au Canada (FFBA, 1998). En France, le nombre de Restos du cœur est d'environ 1 900. Ces associations fonctionnent sur le bénévolat et les aides financières et en nature, en provenance essentiellement de la Communauté européenne (24 %), des dons et collectes auprès de l'industrie agroalimentaire, du secteur de la distribution et des particuliers (44 %) [Legros, 1997].

(7) L'Allemagne et les pays scandinaves, en revanche, ne semblent pas souhaiter aller dans ce sens. On n'observe d'ailleurs pas, dans ces pays, l'implantation de banques alimentaires (FFBA, 1998).

Formes de l'aide alimentaire et ampleur des secours

Si les formes les plus citées et les plus connues restent le repas servi, le repas partagé, la soupe populaire développée en particulier par l'Armée du Salut (Brigou, 1988), cette forme d'aide est pourtant la moins répandue (10 % de la totalité de l'aide). En revanche, les colis-repas, les bons d'achat auprès des commerçants, les tickets-service, les remises de produits alimentaires non préparés représentent la forme la plus courante de l'aide. En 1997, par le biais des banques alimentaires, 830 000 personnes en France ont pu bénéficier d'une aide et 97 millions de repas ou de colis ont été distribués. Les Restos du cœur ont attribué 59 millions de repas pour 575 000 bénéficiaires au cours de la période comprise entre décembre et mars. Ces chiffres donnent une idée de l'ampleur des besoins à satisfaire et du travail accompli⁽⁸⁾. Mais cette forme d'aide tend à montrer ses limites, puisque la demande non satisfaite reste encore importante.

(8) Quelques chiffres concernant les Etats-Unis attestent aussi de l'importance prise par ce type de secours. En 1986 à New York, 372 137 personnes recevaient chaque mois de la nourriture de 1273 centres d'approvisionnement alimentaire, les associations distribuaient 557 085 repas par mois [Journal of Consumer Affairs, vol. 25 (2), 1991]. Plus récemment à Chicago, 50 000 repas gratuits sont servis quotidiennement. La banque alimentaire alimente tous les jours 560 soupes populaires et foyers sociaux (L'Expansion, n° 585, nov.-déc. 1998).

L'existence de critères d'éligibilité plus sévères en sont une preuve. Une étude américaine fait d'ailleurs remarquer que le niveau de satisfaction reflète les caractéristiques des populations potentiellement donatrices, suggérant ainsi que certaines zones sont moins bien loties que d'autres (Reschovsky, 1991).

Une nouvelle forme de don ?

Si le secours alimentaire prend encore aujourd'hui une forme traditionnelle, celle du don, don de charité, si la banque alimentaire, nous dit Bigot, lors de la mise en place de cette nouvelle structure en France, « *repose essentiellement sur le don et le partage* » (1987, p. 178), d'autres mobiles de ce don existent bel et bien. Coluche s'insurge d'ailleurs contre la thématique de la charité chrétienne et revendique une œuvre avant tout laïque, naviguant entre le discours redistributeur et celui de l'auto-organisation des pauvres (Salmon, 1998). On insiste surtout sur la dimension de réciprocité plus que sur le secours matériel : « *Un peu de joie et de chaleur* », dit la chanson des Restos du cœur. Le don en tant qu'attention portée aux autres est l'occasion de recréer le lien social (Sassier, 1990) en attendant « le grand soir ». La distribution se prolonge souvent par des échanges. Denise Brigou, de l'Armée du Salut, confirme : « *Au-delà de la soupe et du pain, notre urgence est d'établir ou de restaurer des relations. Les SDF sont aussi malades d'exclusion* » (1988, p. 8) ; on tente de faire émerger ces « vagabonds » de la rue et de les aider à une réinsertion. Cette réciprocité est d'ailleurs l'un des mobiles de la participation des bénévoles aux actions (Godbout, 1992). Dans cette forme moderne de don, il existe une tendance à vouloir diminuer le fossé et à personnaliser la relation. Le principe et le moteur de l'action prennent leur source dans le lien existant entre les membres de l'association et les personnes secourues, ce qui tend à distinguer cette aide de celle de l'Etat. En revanche, les donateurs apparaissent plus impersonnels, mais leur démarche correspond davantage à un élan de solidarité qu'au don caritatif que l'on fait par sacrifice.

Conclusion

Le secours alimentaire constitue une forme d'aide incontournable dans notre histoire. Bien que fortement stigmatisante pour les receivers, cette forme d'aide représente le plus court chemin entre les besoins des uns et les possibilités des autres. Aide liée, elle sert dans un premier temps autant à celui qui l'accordait qu'à celui qui la recevait. L'évergétisme et le don charitable du Moyen Âge répondent pleinement à ce double objectif, alors que le don fraternel et le don moderne répondent davantage à une volonté de partager sans autre mobile que de participer à la transformation d'un monde trop injuste. D'un point de vue institutionnel, le secours alimentaire tend à impliquer de manière assez intangible la participation de toutes les organisations privées et publiques que peut mobiliser une société. Tout

au long de cette histoire, l'Etat et l'Eglise ont joué un rôle important, soit directement, soit indirectement, en collaboration ou en alternance avec des associations philanthropiques, caritatives, que les pouvoirs publics tenaient à privilégier. Alors que le développement de l'Etat-providence a pendant tout le XX^e siècle freiné, voire fait disparaître cette forme d'aide, le retour du secours alimentaire est perçu, y compris par le personnel politique, comme un complément à l'action de l'Etat (celui-ci ne pouvant pas prendre en charge tous les problèmes économiques et sociaux) tout en présentant les caractéristiques d'être plus visible, plus concret, plus fraternel, plus proche des gens. En réalité, la situation relève un peu du paradoxe et de la contradiction. En effet, les victimes de la crise se voient offrir des soutiens et des élans de générosité périodiques, alors que l'opinion publique partage toujours l'idée d'une responsabilité individuelle incombant au pauvre, alors que les citoyens estiment que la solidarité financière nationale semble avoir atteint les limites du supportable et qu'il convient de tenir un discours de fermeté envers les pauvres et les chômeurs, très proche d'ailleurs des idéologies dix-neuviémistes (Clément, *in* Mehaut et Mossé, 1998). La pratique du secours alimentaire ne permet-elle pas de rendre compatibles les deux positions? Ne correspond-elle pas au retour d'une nouvelle forme de charité privée, volontaire et spontanée, voire au retour d'une nouvelle forme d'évergétisme, institutionnel, médiatique, confortant l'idée que les aléas et les métamorphoses successives du secours alimentaire sont le reflet du comportement d'une société envers ses pauvres? Pourtant, le recours à l'aide alimentaire, publique ou privée, ne doit pas masquer le fond du problème, à savoir la responsabilité économique, politique et morale d'un Etat, dans une société d'abondance marquée par une inégale répartition des richesses et du travail. ●

Références bibliographiques

Aguiton C. et Bensaïd (1997), *Le retour de la question sociale*, Editions Page-Deux.

Andrew D. T. (1989), *Philanthropy and police. London Charity in Eighteenth Century*, New Jersey, Princeton.

Archambault E. (1995), *Le secteur sans but lucratif*, Paris, Economica.

Aron J. P. (1973), *Le mangeur du XIX^e siècle*, Paris, Payot, rééd. 1989.

Bec C. (1994), *Philanthropies et politiques sociales en Europe (XVIII^e-XIX^e siècle)*, Paris, Anthropos.

Bévant D. (1998), « L'émergence de la culture d'entreprise dans le secteur des associations humanitaires », in Méhaut et Mossé (coord.), *Les politiques sociales catégorielles*, Paris, L'Harmattan, II, pp. 466-486.

Bigo C. (1987), *Aimer c'est urgent, la banque alimentaire*, Paris, Médiaspaul.

Brigou, D. (1988), *Soupes de nuit*, Paris, Belfond.

Brunel S. et Léonard Y. (édit.) [1996], *Les problèmes alimentaires dans le monde*, La Documentation française, « Cahiers français », n° 278.

Clément A. (1999), *Nourrir le peuple, entre Etat et marché (XVI^e-XIX^e siècle)*, Paris, L'Harmattan.

Clark E. (1994), « Social welfare and mutual aid in the medieval countryside », *The Journal of British Studies* (33), pp. 381-406.

Cubéro J. (1998), *Histoire du vagabondage du Moyen Age à nos jours*, Paris, Imago.

Dedoyan N. (1983), *Histoire de la Société philanthropique de Paris, 1780-1980*, Société philanthropique de Paris.

Duprat C. (1996), *Usage et pratiques de la philanthropie*, Paris, Comité d'histoire de la Sécurité sociale.

Davidson L., Hitchcock T. et alii (1992), *Stilting the Grumbling Hive, The Response to Social and Economic Problems in England, 1689-1750*, London, Stroud.

Durliat J. (1990), *De la ville antique à la ville byzantine, le problème des subsistances*, Ecole française de Rome.

Garnsey P. et Saller R. (1987), *L'Empire romain, économie, société, culture*, trad. fr., Paris, La Découverte, 1994.

Garnsey P. (1986), *Famine et approvisionnement*, trad. fr., Paris, Les Belles Lettres.

Garnsey P. (1996), « Les raisons de la politique : approvisionnement alimentaire et consensus politique dans l'antiquité », in Flandrin et Montanari (édit.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard.

Gibaud B. (1988), « La Société philanthropique de Paris ou les paradoxes du patronage aristocratique », *Actes du 112^e Congrès national des sociétés savantes*, Paris, Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, pp. 229-236.

Godbout J. (avec la coll. de A. Caillé) [1992], *L'esprit du don*, Paris, La Découverte.

Geremek B. (1987), *La potence ou la pitié*, Paris, Gallimard.

Gueslin A. (1998), *Gens pauvres, pauvres gens*, Paris, Aubier Montaigne.

Harvey B. (1993), *Living and Dying in England 1100-1540*, The Monastic Experience, Oxford University Press.

Haussonville, G. P. (1895), *Etudes sociales, socialisme et charité*, Paris, C. Lévy.

« Histoire de la consommation » (1975), *Annales ESC*, 30 (2-3), pp. 402-632.

Kaplan S. (1988), *Les ventres de Paris*, Paris, Fayard.

Legros M. (1997), *Donner à manger aux pauvres, l'aide alimentaire d'une pauvreté à l'autre*, Paris, Credoc.

Merrien F. X. (édit.) [1994], *Face à la pauvreté, l'Occident et les pauvres*, Paris, Editions de l'Aube.

Petit J. G. et Marec Y. (édit.) [1994], *Le social dans la ville, en France et en Europe (1750-1914)*, Paris, Editions de l'Atelier.

Poynter J. R. (1969), *Society and Pauperism*, London, Routledge.

Reschovsky J. D. (1991), « The emergency food relief system: an empirical study », *The Journal of Consumer Affairs*, vol. 25 (2), pp. 258-277.

Revue du Mauss (1996), « Vers un revenu minimum inconditionnel? » n° 7, 1^{er} semestre, pp. 300-337.

Revue du Mauss (1996), « L'obligation de donner », n° 8, 2^e semestre.

Revue du Mauss (1998), « Une seule solution, l'association? » n° 11, 1^{er} semestre.

Robert J.-N. (1999), « Rome : la guerre des pauvres », *L'Histoire*, n° 229, février, p. 76-81.

Salmon J.-M. (1998), *Le désir de société*, Paris, La Découverte.

Sassier Ph. (1990), *Du bon usage des pauvres*, Paris, Fayard.

Slack P. (1995), *The English Poor Laws, 1534-1782*, Cambridge, University Press.

Veyne P. (1976), *Le pain et le cirque*, Paris, Le Seuil.